



MANUEL ICS  
POUR LES USINES

EXIGENCES  
ENVIRONNEMENTALE  
D'ICS  
2019



## Table des matières

Présentation d'ICS.....	2
Le Code de Conduite ICS .....	3
Procédure de partage d'information.....	4
Audit ICS.....	4
Méthodologie .....	8
Notation d'un audit ICS.....	10
Exigences générales – Revue générale de l'usine.....	12
Chapitre 1 – Exigences sur le système de gestion environnementale .....	13
Chapitre 2 – Exigences sur la gestion des ressources énergétiques, du transport et des gazes à effet de serre	14
Chapitre 3 – Exigences sur la gestion de l'eau.....	15
Chapitre 4 -Exigences sur la gestion des eaux usées et effluents.....	16
Chapitre 5 – Exigences sur les émissions dans l'air .....	17
Chapitre 6 -Exigences sur la gestion des déchets .....	18
Chapitre 7 – Exigences sur la prévention de la pollution et des substances dangereuses ou potentiellement dangereuses.....	19
Chapitre 8 -Gestion des interventions d'urgences .....	20
Annex 1 – revue des documents.....	22
Annexe 2 – Glossaire.....	25
Annexe 3 -Questionnaire d'audit Environnemental d'ICS .....	33



## Présentation d'ICS

### Structuration d'ICS (Initiative for Compliance and Sustainability)

ICS est une initiative multisectorielle qui a pour objet l'amélioration des conditions de travail des travailleurs des chaînes d'approvisionnement mondiales. Dans ce but, nous conduisons des audits sociaux et environnementaux sur les lieux de production de produits textiles, d'habillement, d'équipement de la maison, d'électroménager, et de l'alimentation. Les membres de l'ICS ont réuni leurs forces sur la base d'une structure commune d'audit social qu'ils effectuent sur leurs lieux de production, et en échangeant sur la base de données les résultats des audits dans les usines partagées entre plusieurs enseignes. L'ICS permet aux sociétés membres de collaborer avec des outils partagés, et de mutualiser les audits, et ainsi contribuer à réduire le nombre d'audits simultanés dans les usines. Les membres de l'ICS partagent leurs connaissances et leurs meilleures pratiques.

L'ICS n'est pas une plateforme de sourcing, les enseignes membres ne peuvent accéder qu'aux informations concernant les usines auxquelles elles sont liées commercialement. La liste complète des sociétés membres de l'ICS est consultable sur notre site [www.ics-asso.org](http://www.ics-asso.org).

### ICS, une méthodologie commune

Le devoir de diligence est le chemin vers le progrès dans la transparence et la responsabilité à travers les chaînes d'approvisionnement mondiales. Une approche combinée d'audits sociaux et d'une étroite coopération avec les usines de production (ci-après aussi dénommés « installations ») au travers d'actions correctives permet de contribuer à rendre la gestion des chaînes d'approvisionnement plus durable et responsable.

La pierre angulaire du système ICS est le questionnaire utilisé dans presque 60 pays. Un audit ICS peut être uniquement initié par un membre de l'ICS et non par un fournisseur, une usine ou tout autre intermédiaire. L'objectif est de garantir l'impartialité de la procédure d'audit.

- Les audits ICS sont mandatés et gérés par les membres de l'ICS, et non par les fournisseurs. Cette méthodologie assure un contrôle complet de tout le processus d'audit, et garantit l'impartialité.
- Les audits ICS sont effectués par des cabinets d'audits prestataires accrédités par l'ICS.
- Les membres de l'ICS partagent des règles communes de contrôle quand des cas critiques de non-conformités sont identifiés dans les usines.
- Les audits ICS sont soit semi-annoncés ou non-annoncés.



## Manuel pour les usines Exigences Environnementales

### Nos partenaires sur le terrain

La qualité de l'audit est contrôlée grâce à des indicateurs statistiques et des analyses comparatives, ainsi qu'aux retours d'expérience et rapports des membres de l'ICS.

Les 9 prestataires d'audits accrédités par l'ICS sont : API, Arche Advisors, Bureau Veritas, Elevate, Eurofins|AQM, Intertek, QIMA, SGS, et UL.



### Le Code de Conduite ICS

Chaque membre de l'ICS exige de la part de leurs fournisseurs de respecter le Code de Conduite Environnemental de l'ICS, qui peut être complété par le Code de Conduite détaillé propre à l'enseigne membre. En signant ce code, les fournisseurs acceptent de se conformer à ces principes et s'engage à le faire respecter également par leurs sous-traitants : la responsabilité partagée est un concept clé.

Le code de conduite environnemental couvre les 8 chapitres du questionnaire d'audit :

- Chapitre 1 Système de Gestion environnementale
- Chapitre 2 Utilisation énergétique, transport et gaz à effet de serre (GES)
- Chapitre 3 Utilisation de l'eau
- Chapitre 4 Eaux usées et effluents
- Chapitre 5 Émissions dans l'air
- Chapitre 6 Gestion des déchets
- Chapitre 7 Prévention de la pollution et substances dangereuses et potentiellement dangereuses
- Chapitre 8 Gestion des interventions d'urgence



## Procédure de partage d'information

### Partage des fichiers et confidentialité

Chaque membre de l'ICS référence la liste de ses fournisseurs et usines dans la base de données commune. Les membres d'ICS associés à la même usine échangent les résultats d'audits et documents via la base de données d'ICS. Les résultats d'audits sont confidentiels et ne sont pas accessibles aux membres d'ICS non-associés à l'usine auditée. Les membres d'ICS doivent référencer leurs fournisseurs et leurs usines dans la base de données ICS afin de pouvoir accéder aux informations et résultats d'audits. Les membres d'ICS partagent uniquement une méthodologie et des outils communs destinés à s'assurer de la conformité aux règles environnementales par les usines. Ils ne peuvent en aucun cas être utilisés à des fins de sourcing.

### Les documents d'Audit ICS partagés avec le fournisseur et les usines

Le rapport d'audit d'ICS ne peut être partagé avec l'usine afin de protéger la confidentialité des informations que les employés auraient pû partager avec les auditeurs. L'usine reçoit uniquement les documents suivants :

- **Le Profil de l'usine** est envoyé au fournisseur avant l'audit par l'auditeur soit par le membre de l'ICS commanditaire. L'usine doit remplir ce document préalablement à l'audit et le retourner au membre de l'ICS commanditaire ou l'auditeur. Le Factory Profile est validé par les auditeurs lors d'une réunion d'ouverture avec le directeur de l'installation auditée.
- Le **CAP** (Plan d'Action Corrective) est rédigé dans la langue locale et signé par la direction de l'installation auditée lors de la réunion de clôture de l'audit. Le CAP résume les non-conformités identifiées lors de l'audit et les actions correctives à mener afin d'y remédier.
- **Le Sommaire de l'Audit** (Summary of Content) ou SOC indique le score de chaque chapitre de l'audit et le score global (une notation en lettres de A à E et une notation en pourcentage), ce document est envoyé à la direction de l'usine.

## Audit ICS

### L'étendue d'un audit ICS

L'objet d'un audit ICS effectué sur place est d'évaluer le degré de conformité des installations avec le Code de Conduite Environnemental, les réglementations locales et les standards internationaux en vigueur, ainsi que d'identifier les actions correctives nécessaires et les opportunités pour une amélioration continue. L'audit ICS rapporte également les bonnes pratiques observées par l'auditeur.

Les domaines physiques couverts par l'audit environnemental ICS doivent inclure :

- Les zones de production (notamment les zones de production où sont utilisées des substances dangereuses ou potentiellement dangereuses, de l'eau et de l'énergie) ;
- Zones de stockage de substances dangereuses ou potentiellement dangereuses (sous-magasin, entrepôt, magasin de colorants, zones de stockage d'huile et de combustible, etc.) ;
- Unité de Traitement des effluents (le cas échéant sur le site, y compris laboratoire, magasin chimique dédié à la station de traitement, alimentation électrique dédiée, zone de stockage des boues, etc.) ;
- Zone de stockage des déchets (non dangereux et dangereux) ;



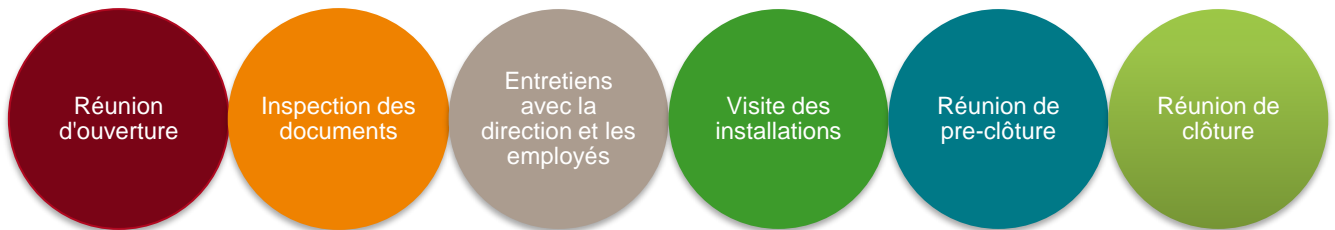
## Manuel pour les usines Exigences Environnementales

- Chaudières et générateurs (machines lourdes) ;
- Toute zone de l'usine où des produits chimiques peuvent être/sont utilisés (local de dépôt, etc.) ;
- Autour de l'usine pour voir si les déchets ou les eaux usées sont rejetés de manière incorrecte, si des fûts chimiques vides se trouvent éparpillés autour de l'usine, etc.
- Toute zone où des débitmètres d'eau/compteurs d'énergie sont installés doit également être visitée pour prendre des photos des compteurs et s'assurer qu'ils sont fonctionnels ;
- Autres zones de stockage, le cas échéant ;
- Les lieux de vie et de restauration des travailleurs, le cas échéant ;
- Tous bâtiments associés à proximité du site de production.

Dans le cas d'un bâtiment partagé par plusieurs usines, les auditeurs inspectent le bâtiment en entier car les risques peuvent survenir d'une autre installation que celle programmée pour l'audit.

### La procédure de l'audit ICS

L'audit ICS est fait de six étapes :



Les auditeurs sont responsables de la procédure de l'audit. L'auditeur peut modifier l'ordre des étapes. Toutes les étapes seront complétées pendant l'audit. Si des étapes ou documents additionnels sont nécessaires au bon déroulement de l'audit et à une parfaite compréhension des installations, l'auditeur peut exiger des informations supplémentaires à la direction. Un tableau de durée d'audit énumère le nombre de jours et d'auditeurs nécessaires pour mener un audit selon la taille des installations (veuillez-vous référer à la section Méthodologie).

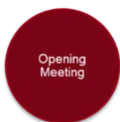
### Identification des non-conformités :

- La majorité des questions sont évaluées selon les réglementations locales
- Si la question et la directive ne se réfèrent pas à une conformité avec les exigences légales locales, les pratiques de l'usine sont évaluées selon les exigences de l'ICS.
- Cependant, si concernant une question la loi locale est plus rigoureuse que les standards de l'ICS, les pratiques de l'usine sont évaluées selon la loi locale.
- Dans le cas d'une non-conformité qui peut être corrigée facilement et immédiatement (ex. une fuite d'eau sur un robinet), les auditeurs rapportent la non-conformité dans le rapport final tout en indiquant dans le CAP (plan d'action corrective) que celle-ci a été remédiée immédiatement et que donc l'incident est clos.
- Si les auditeurs sont dans l'impossibilité de confirmer une conformité complète, l'observation est rapportée comme non-conforme.



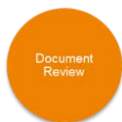
## Manuel pour les usines Exigences Environnementales

### Réunion d'ouverture



- **Participants** : les auditeurs, la direction de l'usine et les représentants des syndicats ou organisations salariales.
- **Objet** : présenter les auditeurs, passer en revue l'étendue de l'audit, expliquer les procédures de l'audit à mener, identifier les parties concernées par l'audit et estimer la durée de celui-ci. Les représentants de l'usine doivent donner la permission aux auditeurs de prendre des photos tout au long de l'audit. Ces photos seront incluses dans le rapport final et partagées avec les membres ICS clients de l'usine uniquement. Toutes les images présent seront traitées comme une information confidentielle.
- **Information obligatoire de la part de l'usine** : l'usine doit indiquer aux auditeurs si une autre visite ou audit est conduit en même temps que l'audit en cours.

### Examen des documents



- **Objet** : les auditeurs examineront les documents et archives de l'usine comme la politique environnementale, dossiers de consommation d'eau et de gestion des déchets afin d'identifier les non-conformités et de noter les bonnes pratiques.
- **Liste de documents que l'usine doit fournir le jour de l'audit** : veuillez consulter l'Annexe 1 de ce manuel. L'usine doit fournir les documents énumérés par l'auditeur sur une période couvrant au moins les 12 derniers mois d'activité.

### Entretiens avec les employés et la direction



- **Participants** : les auditeurs conduisent les entretiens avec les membres de la direction (ex. Responsable de la conformité environnementale, Responsable QSE, ..), ainsi qu'avec les employés (travailleurs manipulant des produits chimiques, en charge des opérations de collectes et stockage des déchets, ..). Les entretiens avec les employés se tiendront en privé et sans la présence d'un membre de la direction, et ont pour objet d'évaluer le niveau de formation aux enjeux environnementaux. Les entretiens se dérouleront individuellement et en groupe, et doivent inclure toutes catégories d'employés (ex. salariés permanents, temporaires, à temps plein, à temps partiel, travailleurs mineurs, travailleurs migrants, etc.) Pour plus d'information sur l'échantillonnage des entretiens, veuillez consulter la section Méthodologie de ce manuel.



## Manuel pour les usines Exigences Environnementales

### Visite des installations



- **Participants** : les auditeurs accompagnés des représentants de l'usine.
- **Objet** : Pour évaluer les pratiques liées à la gestion environnementale et prendre en compte tous les aspects et impacts environnementaux potentiels, les auditeurs effectuent une visite de toutes les zones où des aspects environnementaux peuvent être présents, y compris, mais sans s'y limiter : les zones de production, les unités de stockage de produits chimiques, les zones de stockage de déchets, l'unité de traitement des effluents (le cas échéant sur le site), les salles de machines lourdes, les zones où sont installés des compteurs d'eau et d'énergie, les entrepôts, les toilettes, la clinique, la cantine et les dortoirs.
- **Examen de documents et examen physique** : les auditeurs examineront la documentation de l'usine (certificats, permis, registres, etc.), mais ils pourront conduire des examens physiques qui seront faits par les employés de l'usine.
- **Des photos sont prises** pendant la visite pour capter les non-conformités et l'aménagement général de l'installation (vue extérieure du portail, des bâtiments et du nom de l'installation), ses sols et ses entrepôts

### Réunion de pre-clôture



- **Participants** : les auditeurs uniquement.
- **Objet** : préparer la réunion de clôture avec la direction de l'usine.

### Réunion de clôture



- **Participants** : les auditeurs, la direction de l'usine et les représentants des syndicats ou organisations salariales.
- **Objet** : présenter et discuter les résultats de l'audit, répondre aux questions et clarifier les zones d'ombre, trouver un accord sur les faits observés ou donner l'opportunité à la direction de l'usine de présenter des contre-arguments, et assurer que la direction de l'usine comprend les bases légales et/ou du Code de Conduite des non-conformités.
- **Résultat** : la direction de l'usine est amenée à s'engager à prendre les mesures nécessaires afin de corriger les non-conformités. Une version en anglais sera émise par les auditeurs. Le plan d'action corrective (CAP) énumèrera clairement toutes les non-conformités identifiées lors de l'audit. Une date limite pour corriger la non-conformité sera donné ainsi qu'une date limite pour l'ensemble du CAP (la date limite pour que la dernière non-conformité soit corrigée). **Le CAP doit être rédigé dans la langue locale et remis sur place à la fin de l'audit, et il sera signé par la direction de l'usine ou son représentant, le représentant des syndicats ou organisations salariales et de l'auditeur chef.** Une copie du CAP sera préservée sur les lieux, et une version en anglais sera émise par les auditeurs. Les membres de l'ICS recevront le CAP en anglais et en langue locale. **Le CAP en version anglaise doit être validé par le membre ICS commanditaire.**





## Manuel pour les usines Exigences Environnementales

- **Information obligatoire de la part de l'usine** : l'usine doit indiquer aux auditeurs si une autre visite ou audit est conduit en même temps que l'audit en cours (uniquement si cette information n'aurait pas été communiquée lors de la réunion d'ouverture et dans le cas où l'audit aurait été conduit sur plusieurs jours).

## Méthodologie

### Catégories de l'audit ICS

Seuls les membres d'ICS peuvent décider de lancer un follow-up audit ou un re-audit, et ceci dans un cadre de temps déterminé par l'ICS, expliqué ci-dessous. **Un audit ICS n'est ni une certification ni un label.** L'objectif d'un audit ICS est d'évaluer la conformité sociale d'une installation et de rapporter les observations de non-conformités et des bonnes pratiques à une date donnée.

Il existe 3 catégories d'audits ICS :

- **Initial Audit** : un premier audit dans une installation ou un nouvel audit au-delà des 2 années suivant le dernier audit ICS. La durée de l'audit initial dépend de la taille de l'installation.
- **Follow-up audit** : un audit de suivi afin d'évaluer si les non-conformités observées lors d'un audit précédent (initial, follow-up (*audit de suivi*), re-audit) ont été corrigées dans les temps impartis. Cet audit doit être conduit au plus tard dans les 12 mois (plus ou moins 4 semaines) suivant un audit ICS précédent (initial ou re-audit). La durée d'un follow-up audit est de 1 personne/jour qu'importe la taille de l'installation.
- **Re-audit** : un audit conduit afin d'évaluer la correction effective des non-conformités constatées dans un audit précédent (initial, follow-up, re-audit). Il doit être effectué au plus tard dans les 24 mois suivant le précédent audit initial ou re-audit ICS. La durée de l'audit initial dépend de la taille de l'installation.

La procédure d'ICS permet aux membres de lancer un follow-up audit ou un re-audit sur la base de l'initial audit uniquement. Il n'est pas nécessaire qu'un follow-up audit ou un re-audit soit effectué par la même société d'audit qui a effectué l'initial audit. C'est à la discrétion du membre ICS de choisir la société d'audit et donc de la changer pour un follow-up audit ou un re-audit (seules les sociétés d'audit accréditées ICS peuvent effectuer un audit ICS).

### La programmation d'un audit ICS

La procédure ICS permet trois types de programmation d'audits : Un **audit annoncé**, Un **audit semi-annoncé** dans un intervalle de 2 semaines minimum, ou un **audit non-annoncé**. En adéquation avec la procédure de diligence, les membres d'ICS sélectionnent le type de programmation d'audit et la société d'audit accréditée par l'ICS.

- **Un audit Annoncé** : La société d'audit fixe avec l'installation la meilleure date sur l'intervalle de temps déterminé par le membre de l'ICS.
- **Un audit semi-annoncé** : l'installation sera informée par une des sociétés d'audit accréditées par l'ICS qu'un audit ICS sera conduit dans leur site pour le compte d'un membre de l'ICS. La société d'audit indiquera l'intervalle de temps dans lequel l'audit sera effectué (l'intervalle est déterminé par le membre de l'ICS). L'installation ne connaîtra donc pas le jour précis de l'audit avant que les auditeurs se présentent à la porte du site à auditer. L'installation remplira le document Factory Profile avant l'audit et le retournera à la société d'audit dans les plus brefs



## Manuel pour les usines Exigences Environnementales

délais.

- Un audit non-annoncé : l'installation ne sera pas informée de l'audit programmé par le membre ICS. Les auditeurs se présenteront à la porte du site à auditer et celle-ci doit accepter l'audit immédiatement.

### La durée de l'audit

La durée de l'audit pour l'audit initial et l'audit de contrôle sera fixée entre 1 à 3 jours-homme sur le site selon les règles expliquées ci-dessous. La durée dépendra de deux critères principaux :

#### Critère 1 : Les eaux usées générées par les processus de production ?

4 scénarios peuvent caractériser un site sur ce critère.

Scénarios	Questions devant obtenir des réponses		
	Les eaux usées générées par les processus de production ?	Traitement sur le site ou hors site ?	Pré-traitement sur le site ?
1	NON	SANS OBJET	
2	OUI	UTE sur le site <sup>1</sup>	SANS OBJET
3	OUI	UCTE HORS SITE <sup>2</sup>	PRÉTRAITEMENT <sup>3</sup> OU PAS DE PRÉ-TRAITEMENT
4	OUI	PAS DE TRAITEMENT	

#### Critère 2 : Quelle est la taille de l'usine ?

Pour un audit environnemental, la taille de l'usine dépend du nombre de travailleurs travaillant dans l'installation. Plus il y aura de travailleurs, plus l'usine sera grande. Deux cas de figure sont possibles :

Scénarios	Types d'usines	Critères
A	PETITE TAILLE	<1000 travailleurs
B	GRANDE TAILLE	>1000 travailleurs

<sup>1</sup> UTE : Unité de traitement des effluents

<sup>2</sup> UCTE : Unité commune de traitement des effluents (pas la station d'épuration municipale)

<sup>3</sup> Un prétraitement peut être un traitement physique ou un traitement physique et chimique. Si le prétraitement comporte un traitement biologique, il sera considéré comme une UTE sur le site





## Manuel pour les usines Exigences Environnementales

Chaque chapitre de l'audit est sous-divisé comme suit :

- **Questions informatives non-notées** sur la législation locale et des informations spécifiques sur l'installation ;
- **Questions notées sur la conformité** : plusieurs questions sont critiques et donc auront un poids plus important sur la note globale ;
- **Questions critiques qui peuvent déclencher une Alerte Notification** (Référez-vous à la sous-division Alertes Notifications) ;
- **Les bonnes pratiques** sont identifiées par les auditeurs quand l'installation va au-delà des attentes légales. Les meilleures pratiques sont rapportées dans le questionnaire d'audit mais n'ont pas d'influence sur la note globale.

Toutes les questions notées sont formulées dans la même logique : « oui » indique une conformité totale et « non » indique une non-conformité. La note pour chaque question est automatiquement calculée par l'algorithme d'audit ICS.

### Exemple d'une synthèse de résultats d'Audit par chapitre

	AN	Chapter	Letter and % rating	Advanced requirements
Q		1 Environmental Management Systems	B 89%	
Q		2 Energy Use, Transport and Greenhouse Gases (GHGs)	A 100%	
Q		3 Water Use	C 72%	
Q		4 Wastewater and Effluent	A 100%	
Q		5 Emissions to Air	A 100%	
Q		6 Waste Management	B 88%	
Q		7 Pollution Prevention and Hazardous and Potentially Hazardous Substances	B 81%	
Q		8 Emergency Response Management	B 81%	

Nota Bene : la colonne de droite rapporte les notifications d'alerte (AN) déclenchées pour chaque chapitre. 'OUI' indique la présence d'une notification d'Alerte.



## Manuel pour les usines Exigences Environnementales

### Notification d'Alerte

Des notifications d'alerte sont fournies pour les non-conformités critiques qui nécessitent l'attention immédiate d'ICS. Elles sont définies comme telles car elles :

- Sont une menace sur l'environnement et la sécurité des travailleurs ;
- Peuvent influencer les résultats de l'audit en raison de fraudes ;
- Incluent des cas de rejets d'eaux usées non traitées directement dans l'environnement, des pratiques d'élimination des déchets dangereux abusives (notamment pour les déchets chimiques et les boues des stations d'épuration) et des pratiques de manipulation de substances dangereuses dans l'usine pouvant menacer la sécurité et l'environnement des travailleurs

### Accès refusé à l'installation

L'installation doit donner accès aux auditeurs à tous les bâtiments afin que les auditeurs puissent conduire l'audit. Néanmoins, il existe des cas où l'installation refuse l'accès à toute ou à une partie de l'installation. Dans ces cas les procédures suivantes s'appliquent :

- L'équipe d'auditeurs explique au représentant ou contact de l'installation l'objet et la procédure de l'audit.
- Les auditeurs prennent note de tous les détails de la situation de refus et font un rapport au membre de l'ICS commanditaire l'audit.
- Dans le cas d'un refus d'accès à l'installation, la direction est invitée à contacter son client membre de l'ICS commanditaire de l'audit afin de vérifier la légitimité et l'importance de l'audit social ICS.
- Si les étapes ci-dessus ne débloquent pas la situation et que l'installation refuse toujours l'accès aux auditeurs, une Notification Accès Refusé est immédiatement envoyée par les auditeurs au membre de l'ICS commanditaire de l'audit. L'audit est donc classifié comme « Accès Refusé ».

### Exigences générales – Revue générale de l'usine

- L'usine doit identifier l'environnement de sa localisation (Habitat sensible comme réserve naturelle, parc national ou tout autre site avec un intérêt scientifique particulier ...)
- L'usine doit prendre en compte la plus proche source d'eau (un cours d'eau, rivière, réservoir, étang ou lac..)
- L'usine doit avoir connaissance de la présence de forage, puits ou source naturelle sur son site ou aux alentours.
- L'usine doit avoir connaissance de la période d'implantation des premiers bâtiments.
- L'usine doit avoir connaissance des activités passées du site et de ses occupants.



## Chapitre 1 – Exigences sur le système de gestion environnementale

### Exigences globales

- 1.1. L'usine doit identifier si elle s'engage à respecter des codes environnementaux du secteur du gouvernement.
- 1.2. L'usine doit identifier si elle détient les documents environnementaux requis par la loi locale comme des permis, licence ou certification
- 1.3. L'usine doit disposer d'une politique définissant son approche en matière de gestion environnementale.
- 1.4. L'usine doit avoir un membre de l'encadrement désigné pour la coordination des actions environnementales. Cette personne peut avoir d'autres responsabilités. Il ne requiert pas qu'elle soit dédiée à 100% de son temps sur la question environnementale.
- 1.5. L'usine doit avoir mis en place une veille réglementaire afin de suivre les évolutions sur les lois environnementales et assurer sa conformité en permanence avec les exigences réglementaires.
- 1.6. L'usine doit avoir en place un processus ou système d'analyse de l'impact de ses activités incluant le protocole d'étude visant l'introduction de nouvelles substances, matières, processus de production ou activités.
- 1.7. L'usine doit être dotée d'un comité environnemental incluant des représentants des diverses fonctions de l'entreprise. Pour les petites structures, le directeur de l'usine peut être en charge de sujets environnementaux.
- 1.8. L'usine doit établir des objectifs d'amélioration de la performance environnementale (pour exemple réduction des rejets en eau, réduction de l'émission de gaz à effet de serre ...)
- 1.9. L'usine doit avoir mis en place une procédure afin de revoir ses performances environnementales de façon périodique (selon la loi locale ou au moins chaque année).
- 1.10. L'usine doit s'assurer que tous les travailleurs (inclus les employés, les travailleurs temporaires et sous-traitants) sont formés de manière adéquate aux enjeux environnementaux, aux procédures environnementales observées sur site, et comment, eux, en tant qu'individus, ils peuvent impacter l'environnement. Les formations doivent également être spécifiques aux risques environnementaux de l'usine.
- 1.11. L'usine doit s'assurer que les formations liées à l'environnement et aux procédures environnementales sont régulièrement répétées
- 1.12. L'usine doit avoir documenter tous les supports de formations environnementales dans lesquelles doit apparaître les noms de tous les travailleurs ayant participé, le contenu de la formation et les dates de celles-ci.

### Exigences avancées

- 1.13. L'usine doit avoir défini les normes qui prescrivent les niveaux attendus de performance environnementale pour ses fournisseurs (par ex., fournisseurs de services, sous-traitants, fournisseurs de matières premières)
- 1.14. L'usine doit avoir mis en place une procédure pour auditer et sélectionner ses fournisseurs, (par ex., fournisseurs de services, sous-traitants, fournisseurs de matières premières) basé sur leur capacité à satisfaire les exigences citées plus haut à la question 1.14.



## Chapitre 2 – Exigences sur la gestion des ressources énergétiques, du transport et des gazes à effet de serre

### Exigences globales

- 2.1 L'usine doit identifier quelles sources d'énergie elle utilise sur son site (p. ex. électricité de ville, électricité produite localement, charbon, pétrole, gaz, etc.)
- 2.2 L'usine doit identifier si elle consomme de l'énergie à partir de sources renouvelables (par ex. solaire, éolien, etc.)
- 2.3 L'usine doit identifier si elle fait partie d'un système reconnu de conformité pour l'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (GES). Si c'est le cas, elle doit pouvoir fournir le détail de l'organisation dont elle fait partie (p. ex. qui dirige l'organisation, et les références des sites membres)
- 2.4 Si l'usine produit de l'énergie sur site, l'usine doit identifier si elle a besoin d'un permis, de licences ou d'autorisations officielles pour cette activité. Si oui, les permis, licences ou autorisations officielles doivent être jugés valides.
- 2.5 L'usine doit disposer de compteurs de consommation d'énergie ou de tout autre moyen pour mesurer la totalité de la consommation d'énergie de l'usine.
- 2.6 L'usine doit suivre et surveiller sa consommation d'énergie globale. La consommation énergétique mensuelle doit être consignée.
- 2.7 L'usine doit s'assurer qu'elle est exempte de toute fuite de vapeur/d'air comprimé et qu'il n'y a pas de risque de fuite (canalisation de vapeur ou joint insalubre). L'usine doit calculer sa génération et consommation de vapeur et doit installer un débitmètre si cela est nécessaire.
- 2.8 L'usine doit conduire des inspections internes au moins tous les 6 mois afin d'identifier et d'éviter les situations courantes de gaspillage d'énergie dans la production (par ex. fuites de vapeur, éclairage inutile, etc.)
- 2.9 L'usine doit pouvoir mesurer et analyser sa consommation d'énergie par niveau de département, de la zone et / ou du processus.
- 2.10 L'usine doit fournir de la formation ciblée au salariés concernées par l'utilisation d'énergie, des transports et des émissions de gaz à effet de serre (GES).

### Exigences approfondies

- 2.11 L'usine doit disposer de compteurs de consommation d'énergie ou de tout autre moyen pour mesurer la consommation d'énergie par niveau de département, de la zone et / ou du processus.
- 2.12 L'usine doit être en mesure d'analyser et documenter sa consommation d'énergie pour 1 unité de produit traité (p. ex : consommation d'énergie par kg de textile fabriqué).
- 2.13 L'usine doit surveiller ou évaluer régulièrement les émissions de GES associées aux processus/activités de l'usine, l'utilisation de carburant pour le transport sur le site ou hors site, les activités agricoles, etc.
- 2.14 L'usine doit avoir des objectifs et des plans d'action qui visent à réduire son impact environnemental et à accroître son efficacité à partir de : l'énergie, les transports, les gaz à effet de serre (GES)



## Chapitre 3 – Exigences sur la gestion de l'eau

### Exigences globales

3.1 L'usine doit identifier de quelles sources provient l'eau qu'elle utilise (p. ex. eau de ville, eau de traitement, extraction des forages, extraction des eaux de surface, etc.) L'usine doit pouvoir expliquer quelles sont-elles et dans quel but elle les utilise.

3.2 Si l'usine utilise de l'eau prélevée dans les forages sur le site ou dans les rivières, cours d'eau, lacs, etc., l'usine doit identifier si elle a besoin de permis ou de licences pour cette activité. Si oui l'usine doit s'assurer que sa situation est en conformité avec la situation autorisée par le permis/certificat ou licences détenues.

3.3 L'usine doit avoir connaissance des exigences légales applicables en matière de contrôle et de suivi des consommations d'eau.

3.4 L'usine doit disposer de débitmètres d'eau aux points d'extraction/sources d'eau brute ou d'eau douce pour mesurer toute la consommation d'eau.

3.5 L'usine doit suivre son suivi global des consommations d'eau. Elle doit consigner sa cette consommation mensuellement.

3.6 L'usine doit analyser sa consommation d'eau par niveau de département, de la zone et / ou du processus.

3.7 L'installation et le réseau de canalisation de l'usine doivent être exempts de toute fuite d'eau significative sur sa chaîne de production.

3.8 L'usine doit être exempte de fuite d'eau significative des toilettes, des bureaux, de la cantine, des robinets d'eau.

3.9 L'usine doit estimer, analyser et documenter sa consommation d'eau au niveau du département, de la zone et/ou du processus

3.10 L'usine doit réaliser des inspections internes afin d'identifier et d'éviter les situations courantes de gaspillage d'eau dans la production (par ex. fuites d'eau, consommation excessive inutile d'eau pour une opération donnée, etc.)

3.11 L'usine doit organiser des formations pour les travailleurs concernés en matière d'utilisation de l'eau.

### Exigences approfondies

3.12 L'usine doit disposer de débitmètres d'eau pour mesurer la consommation d'eau au niveau du département, de la zone et/ou du processus.

3.13 L'usine doit analyser et documenter sa consommation d'eau pour 1 unité de produit traité (p. ex : quantité d'eau consommée par kg de textile produit).

3.14 L'usine doit avoir posé des objectifs pour réaliser des économies d'eau.

3.15 L'usine doit identifier si elle utilise de l'eau « grise » (p. ex. de l'eau généralement générée par des activités de type domestique, par exemple des machines à laver, des douches, des baignoires, des lavages de mains et des éviers, ainsi que certains processus industriels et de l'eau recyclée sur le site) ou de la réutilisation/le recyclage de l'eau utilisée dans la production).





## Chapitre 4 - Exigences sur la gestion des eaux usées et effluents

### Exigences globales

- 4.1 L'installation doit identifier si elle tenue d'échantillonner/de tester les rejets d'eaux usées conformément à la législation locale. Elle doit fournir les détails incluant la fréquence des tests et s'ils sont effectués par l'usine ou par un intervenant extérieur.
- 4.2 L'usine doit identifier si elle a besoin de permis, de licences ou de contrats officiels pour l'évacuation des eaux usées/effluents conformément à la législation locale.
- 4.3 Si oui, les permis, licences ou contrats officiels requis doivent être jugés valides.
- 4.4 L'usine doit identifier quels sont les flux d'eaux usées/effluents générés sur le site.
- 4.5 L'usine doit disposer d'un système de drainage dédié sur site qu'elle doit pouvoir décrire et identifier les fuites potentielles.
- 4.6 L'usine doit pouvoir identifier où les eaux usées rejetées du site vont-elles après le traitement (égout municipal, rivière, lac, mer.)
- 4.7 L'usine doit traiter ses eaux usées avant de les rejeter et doit disposer d'une unité de traitement des effluents (UTE) conformément à la loi locale. Ou alors elle doit être reliée à une unité commune de traitement des effluents (UCTE) hors du site, et doit être en conformité avec les exigences de l'UCTE.
- 4.8 Dans le cas où une UTE est mise en place et est gérée sur site, l'usine doit s'assurer de l'efficacité des processus de l'installation de traitement (UTE ou pré-installation de traitement), de son bon fonctionnement de traitement des eaux usées, elle doit également en assurer la maintenance.
- 4.9 L'usine doit démontrer par un rapport de test issu d'un laboratoire tierce ou externe (datant de moins de 6 mois), que les paramètres des eaux usées après le traitement, sont dans les limites fixées par la législation locale.
- 4.10 L'usine doit disposer de débitmètres d'eau installés aux points d'entrée et de sortie de l'UTE du site ou au niveau du pré-traitement sur le site.
- 4.11 La capacité de l'UTE doit être documentée.
- 4.12 L'usine doit avoir une procédure d'urgence de l'UTE.
- 4.13 L'usine doit démontrer qu'aucun risque de débordement de l'UTE est encouru.
- 4.14 L'usine doit s'assurer que les opérations de maintenance de l'UTE sont correctement réalisées et documentées, et que les réservoirs sont en bon état.
- 4.15 L'établissement doit mener des formations pour les travailleurs concernés en relation avec la gestion des UTE.

### Exigences approfondies

- 4.16 L'installation doit avoir des objectifs ou un plan d'action en matière de réduction des volumes d'eaux usées générées ou de réduction de la pollution de l'eau ou d'amélioration du processus de traitement des eaux usées.
- 4.17 Si l'installation prévoit d'augmenter la production, elle doit s'assurer que la capacité de l'UTE actuelle est suffisante pour traiter la quantité supplémentaire d'eaux usées qui sera générée, le cas échéant, elle doit avoir un plan défini pour traiter la quantité supplémentaire d'eaux usées (dans une nouvelle UTE ou un UCTE).



## Chapitre 5 – Exigences sur les émissions dans l'air

### Exigences globales

- 5.1 L'usine doit identifier si elle a besoin de permis, de licences ou de contrats officiels pour les émissions atmosphériques conformément à la législation locale.
- 5.2 Si oui, les permis, licences ou contrats officiels requis doivent être valides.
- 5.3 L'installation doit identifier et documenter toutes ses sources potentielles d'émissions dans l'air (émissions de sources ponctuelles et fugitives dans l'air)
- 5.4 L'installation doit identifier quelles sont ses principales sources d'émissions fugitives dans l'air. Les émissions fugitives sont celles qui ne peuvent pas être contrôlées. (p. ex émissions générales dans l'atmosphère de l'usine depuis un bain de plaquage et/ou échappements non contrôlés ou encore fuites des équipements, de la tuyauterie etc.)
- 5.5 L'usine doit s'assurer que toutes les machines lourdes (chaudières/générateurs) sont correctement inspectées et entretenues.
- 5.6 L'usine doit surveiller que ses taux d'émission dans l'air sont da la limite fixée par la loi ou la norme internationale. L'usine doit fournir les détails des tests incluant la fréquence de ceux-ci.
- 5.7 Si le taux des émissions atmosphériques de l'usine n'est pas dans les limites, l'usine doit prendre des mesures pour réduire ou éliminer les émissions excédentaires dans l'air
- 5.8 L'usine doit identifier s'il y a des dispositifs de prévention ou de diminution de la pollution mis en place sur les sources d'émissions dans l'air (p. ex. Filtres, épurateurs). L'usine doit décrire les techniques de diminution utilisées sur site et s'assurer du bon maintien de ses dispositifs.
- 5.9 L'usine doit prendre des mesures pour réduire le risque d'émissions de gaz appauvrissant la couche d'ozone (ODS) et fluorés (gaz F), par exemple en assurant un entretien adéquat de tous les équipements susceptibles de contenir des gaz appauvrissant la couche d'ozone et fluorés. Elle doit également décrire tous les types et les quantités d'ODS et de gaz F présents sur site.
- 5.10 L'établissement doit démontrer qu'il n'y a aucun risque de fuite d'ODS ou de gaz fluorés en disposant d'une procédure pour inspecter et entretenir régulièrement les équipements concernés.
- 5.11 L'usine doit mener des formations pour les travailleurs concernés en matière d'émissions dans l'air et des gaz appauvrissant la couche d'ozone.

### Exigences approfondies

- 5.12 L'usine doit avoir mis en place des objectifs et des plans d'action afin de réduire les émissions dans l'air ou les quantités d'ODS utilisé sur le site.
- 5.13 L'usine doit identifier si la suppression des émissions est exigée légalement.
- 5.14 L'usine doit identifier si le site rejette des gaz à effet de serres (ODS).
- 5.15 L'usine doit tester la qualité de l'air au sein des sections de production et doit démontrer que les résultats sont en conformité avec la réglementation locale en vigueur ou avec la norme internationale.
- 5.16 L'usine doit fournir des masques respiratoires ou tout autres masques adéquats aux travailleurs dans les zones où la qualité de l'air intérieur n'est pas dans les limites prévues par la loi.



## Chapitre 6 -Exigences sur la gestion des déchets

### Exigences globales

- 6.1 L'usine doit être enregistrée en tant que producteur de déchets auprès des autorités réglementaires.
- 6.2 L'usine doit s'assurer que les permis, licences ou contrats officiels sont valides.
- 6.3 L'usine doit identifier quels sont les principaux déchets non dangereux qu'elle génère.
- 6.4 L'usine doit identifier si elle génère des déchets dangereux. Par définition, un déchet dangereux est un déchet qui pourrait nuire à la santé publique et/ou à l'environnement en raison de ses caractéristiques chimiques, physiques ou biologiques (par ex : déchet inflammable, explosif toxique, radioactif ou infectieux).
- 6.5 L'usine doit tenir un inventaire des déchets qu'elle génère.
- 6.6 L'usine doit séparer les déchets dangereux des flux de déchets non dangereux et les entreposer dans des zones dédiées sur site avant d'être collectés par le sous-traitant ou organisation externe.
- 6.7 Les déchets dangereux doivent être stockés dans de bonnes conditions (confinement secondaire/sol dur, toit) pour éviter les déversements ou les fuites de déchets. En particulier s'il y a un UTE sur site, les boues provenant de l'UTE doivent être stockées séparément sur site dans une zone dédiée.
- 6.8 L'usine doit identifier si elle brûle des déchets sur site.
- 6.9 L'usine doit identifier si elle enfouit ou décharge ses déchets.
- 6.10 L'usine doit identifier si les déchets doivent être traités sur site conformément à la loi, avant l'élimination finale.
- 6.11 Si oui, l'usine doit identifier si cette activité requiert l'obtention de licences ou d'un permis.
- 6.12 L'usine doit identifier si elle fait appel à des sous-traitants de déchets, si oui, elle doit pouvoir identifier les raisons du choix de ses sous-traitants.
- 6.13 L'usine doit identifier si ses sous-traitants de déchets doivent être agréés par un régulateur ou une autorité locale.
- 6.14 L'usine doit détenir une copie valide de la licence/du permis de tous les fournisseurs de déchets identifiés.
- 6.15 L'Usine doit tenir le registre des transfères des déchets dangereux aux sous-traitants ainsi que les accords inhérents signés entre l'établissement et le sous-traitant de déchets. Ces documents doivent être disponibles à la consultation.
- 6.16 L'usine doit avoir une procédure établie pour la gestion des déchets pour la collecte et le stockage temporaire des déchets sur site.
- 6.17 S'il y a un UTE sur site, l'usine doit avoir signé un accord avec un prestataire de déchets de boues et elle doit être informée de la méthode d'élimination de celles-ci. La méthode d'élimination choisie doit être la méthode la plus respectueuse de l'environnement qu'il est possible d'appliquer dans le pays.
- 6.18 L'usine doit fournir des formations aux travailleurs concernés sur la gestion des déchets.



### Exigences approfondies

- 6.19 Si des sous-traitants externes de déchets sont utilisés, l'usine doit procéder à des contrôles/audits réguliers de ces sous-traitants.
- 6.20 L'usine doit avoir fixé des objectifs et des plans d'action en matière de réduction du volume de déchets générés.
- 6.21 L'usine doit identifier si les déchets sont-recyclés (sur le site ou hors site en fonction du sous-traitant local des déchets)
- 6.22 L'usine doit être informée de la disposition / destination finale de tous les déchets générés sur son site (incinération, enfouissement, recyclage, etc.)

## Chapitre 7 – Exigences sur la prévention de la pollution et des substances dangereuses ou potentiellement dangereuses

### Exigences globales

- 7.1 L'usine doit identifier la présence de réservoirs de stockage en vrac hors sol ou souterrains sur le site. Si oui, elle doit décrire le nombre, la taille et la substance stockées
- 7.2 L'usine doit identifier si elle réalise des tests d'intégrité de ses réservoirs de stockage en vrac. Elle doit pouvoir décrire la fréquence de ses tests et quand la dernière inspection a été réalisée.
- 7.3 L'usine doit identifier si elle tenue de détenir des licences, permis ou contrats officiels pour les substances dangereuses présentes sur le site conformément à la législation locale.
- 7.4 L'usine doit s'assurer que ses licences, permis ou contrats officiels sont valides.
- 7.5 Un responsable expérimenté/qualifié doit être désigné pour assurer la gestion des produits chimiques dans l'usine.
- 7.6 L'usine doit maintenir un inventaire fiable et complet des produits chimiques avec les informations de base suivantes : domaine d'utilisation, nom chimique, numéros CAS des composants chimiques, fournisseur chimique, disponibilité des FDS et quantités stockées.
- 7.7 Tous les contenants de produits chimiques doivent être étiquetés avec le nom dans la langue locale et le symbole de danger correspondant (pour les produits chimiques dangereux).
- 7.8 Les substances dangereuses doivent être stockées dans un(des) local(aux) de stockage dédié(s) séparé(s), sûr(s), à l'abri, propre(s) et bien ventilé(s) avec une température appropriée entretenue.
- 7.9 L'accès à la (aux) zone(s) de stockage chimique doit être limité aux seuls travailleurs autorisés.
- 7.10 L'usine doit contrôler qu'aucune substance interdite par la loi nationale ou internationale ne soit stockée, utilisée ou manipulée sur site.
- 7.11 L'usine doit identifier si des substances potentiellement dangereuses ou dangereuses sont utilisées, manipulées ou stockées sur site, si oui elle doit identifier qu'elles sont ces principales substances.
- 7.12 L'usine doit s'assurer que les substances incompatibles sont correctement séparées.
- 7.13 L'usine doit prendre des mesures de prévention des risques de déversement ou de fuite chimique par des mesures appropriées dans les zones de stockage et les zones de production.



## Manuel pour les usines Exigences Environnementales

7.14 L'usine doit conserver toutes les fiches de sécurité (ou document similaire) de tous les produits chimiques dangereux utilisés sur le site à jour. Les fiches de sécurité doivent être accessibles à tous les travailleurs concernés par la manipulation de produits chimiques et elles doivent être disponibles dans la langue locale.

7.15 L'usine doit avoir mis en place des objectifs et des plans d'action en matière d'élimination ou de réduction des substances dangereuses utilisées sur le site.

7.16 Les postes de lavage oculaire et de douche doivent être raccordés à l'eau courante, installés à proximité de la zone de stockage des produits chimiques et de la zone d'utilisation.

7.17 L'usine doit mener des formations sur la gestion et l'utilisation de substances dangereuses aux travailleurs concernés. Le fournisseur doit s'assurer qu'un responsable expérimenté /qualifié est désigné pour superviser les activités en lien avec la gestion des produits chimiques.

*Applicable uniquement si l'usine est tenue de se conformer à la liste des substances restreintes du fabricant (MRSL)*

7.18 L'usine doit disposer d'une procédure pour demander à ses fournisseurs de produits chimiques de se conformer à la liste des substances restreintes du fabricant (MRSL).

7.19 L'usine doit disposer d'un système permettant de surveiller, pour chaque produit/formulation chimique reçu sur le site, la conformité à la liste des substances restreintes du fabricant (MRSL).

### **Exigences approfondies**

7.20 L'usine doit avoir des objectifs et des plans d'action en matière d'élimination ou de réduction des substances dangereuses utilisées sur le site.

## **Chapitre 8 -Gestion des interventions d'urgences**

### **Exigences globales**

8.1 L'usine doit identifier si elle est tenue de contacter les communautés locales et les services d'urgence pour développer ou revoir son plan d'intervention d'urgence.

8.2 L'usine doit identifier si elle est tenue de détenir des permis, licences ou contrats officiels pour informer les autorités de tout incident majeur.

8.3 L'usine doit s'assurer que les permis, licences ou contrats sont jugés valides.

8.4 L'usine doit disposer d'un plan ou d'une procédure d'intervention d'urgence (notamment en cas d'incendie ou de déversement de produits chimiques) et elle doit avoir identifié et documenté toutes les causes potentielles des situations d'urgences liées à l'environnement et évalué les niveaux de risques.

8.5 L'usine doit disposer d'un plan ou d'une procédure d'intervention d'urgence en cas de déversement de produits chimiques (kits de nettoyage spécifiques, équipe d'intervention dédiée etc.).

8.6 L'usine doit effectuer régulièrement une simulation des principaux scénarios d'incident (incluant des cas d'incendie et le déversement chimique).

8.7 Les exercices de simulation d'incident d'incendie et de déversement chimique doivent être documentés avec, au minimum : la date, le nombre de participants, la description des mesures prises et du temps nécessaire pour l'évacuation.

8.8 L'usine doit consigner les cas d'incidents/ déversements de produits dangereux ou potentiellement dangereux produits sur son site (ou incidents hors site causés par l'activité du site) sur les 2 dernières années.

8.9 L'usine doit tenir des registres des accidents du travail, des blessures et des maladies.



## Manuel pour les usines Exigences Environnementales

8.10 L'usine doit avoir désigné des intervenants d'urgence au sein de l'usine et les avoir former aux situations d'urgences, au minimum sur : comment donner l'information aux employés en cas d'incendie, de déversement ou de toute urgence, signalement de l'incendie ou de l'urgence aux autorités locales, utilisation d'extincteurs, procédures d'évacuation et premiers secours.

### **Exigences approfondies**

8.11 L'usine doit communiquer le plan d'intervention d'urgence aux parties qui pourraient être touchées conformément à la loi.

8.12 L'usine doit identifier si le site est exempt d'amendes, de poursuites, ou d'avertissements de la part des autorités réglementaires qui seraient en relation avec tout incident majeur sur place ou causé par le site. Si ce n'est pas le cas, l'usine doit fournir les détails (incluant les raisons des amendes, poursuites, ou avertissements, leurs dates, le montant des amendes et s'il y a lieu, le détail de toute sentence limitative ou restrictive des activités du site, l'usine doit mentionner si l'affaire est en cours ou a été résolue).



**Manuel pour les usines**  
**Exigences Environnementales**

**Annex 1 – revue des documents**

Vous trouverez ci-dessous la liste des documents (quand cela est applicable) que le site doit mettre à disposition de l'équipe d'auditeurs le jour de la visite.

Type	Document
<b>Documents généraux et rapports</b>	Plan du site
	Diagramme de flux de production
	Liste des équipements
	Dernier rapport environnemental / Rapport des plans d'actions correctifs
	Si disponible, la carte des zones environnantes du sites
	Information concernant les lieux et habitats protégés environnants (ex réserves naturelles locales) incluent leurs distances avec le site
	Si disponible, information concernant la géologie et l'hydrologie du site.
	Rapports gouvernementales/d'agences d'inspection, ex : conformité environnementale, etc.
	Avis de violation ou d'amendes provenant d'organismes de réglementation
	Toutes les communications avec les organismes de réglementation environnementale ou les autorités compétentes concernant les violations environnementales et les incident polluants (air, eau, effluent, déchets, odeur et bruits)
<b>Documents juridiques</b>	Certificat / permis environnemental (avec approbation de fonctionnement)
	Autorisation / permis d'extraction ou de prélèvement de l'eau
	Suivi de la consommation énergétique
	Plan d'action sur l'économie d'énergie
	Si applicable, rapport de calcul des émissions de gaz à effet de serres (GES)
	Suivi de la consommation en eau
	Plan d'action sur l'économie de l'eau
	Permis de décharge des eaux usées
	Rapports de test des paramètres des eaux usées après traitement
	Permis / autorisation d'utilisation et stockage de produits chimiques
	Autorisation de génération, manipulation et stockage de déchets
	Accords passés avec les collecteurs de déchets
	Copies des licences des collecteurs de déchets
	Rapports de test des taux d'émission dans l'air
	Licences / Certificats des machine lourdes (chaudières)
Autorisation de produire de l'énergie	
<b>Autres</b>	Politique environnementale de la société
	Registre juridique
	Système de mis à jour des changements légales et réglementaires
	Organigramme
	Fiche de poste du responsable en charge de la coordination des activités environnementales
	Identification aspects et impacts environnementaux
	Objectifs et plan d'action liés à l'environnement
	Registre du comité de direction environnemental (mentionnant clairement la liste des employés membres, les sujets abordés etc.)
	Registre des formations à la sensibilisation à l'environnement
	Plan de formation (fréquence des formations liées à l'environnement)
Procédure des revues des performances environnementales du site	



Manuel pour les usines  
Exigences Environnementales

Standards environnementaux utilisés par l'usine pour l'évaluation de ses fournisseurs, Et justificatifs des évaluations menées
Relevés des consommations énergétiques : consommation totale des différentes sources d'énergie : électricité, gaz naturel, pétrole, charbon
Registre des ventilations de la consommation énergétique par département /processus/ section au sein de l'usine
Rapports d'inspection des conduites de vapeur (recherche de potentielle fuite de vapeur) et rapports d'inspection général de l'usine qui identifient les opportunités pour l'économie d'énergie
Relevés de consommation d'énergie : Analyses de la consommation d'énergie pour 1 unité de produit traitée.
Dossier de calcul des émissions de GES périmètre 1 (périmètre 2 et 3 si disponibles)
Objectifs cible et plan d'actions liés à l'énergie, le transport et la réduction d'émissions de GES
Liste des formations proposées aux travailleurs concernés portant sur l'énergie, les transports et l'émission des GES (gaz à effets de serres)
Relevés des consommations d'eau : consommation globale des différentes sources d'eau utilisées
Registre des ventilations de la consommation d'eau par département /processus / section au sein de l'usine
Rapports des inspections internes menées par l'usine afin d'identifier les potentielles fuites d'eau, les contrôles de maintenance des machines utilisant de l'eau, les tuyauteries etc. Rapports d'inspection général permettant d'identifier les opportunités pour l'économie d'eau
Relevés de consommation d'eau : Analyse de consommation d'eau pour 1 unité de produit traitée (ex 1kg de tissus ou 1 article denim)
Documentation concernant l'économie d'eau : cibles et plans d'action
Liste des formations proposées aux travailleurs concernés portant sur l'utilisation et l'économie d'eau
Si l'usine est connectée à un UCTE pour le traitement des eaux usées, mise à disposition des accords passés avec l'UCTE, ou autorisation de décharge des eaux usées dans le système d'évacuation des eaux usées
Plan de drainage ou disposition de la tuyauterie
Graphique du processus de flux des UTE (unité de traitement des effluents)
Rapport de tests de la qualité de l'eau après traitement (fait par une tierce partie)
Relevés de mesures du débit d'eau aux points d'entrée et de sortie de l'UTE
Relevés des tests internes sur les paramètres des eaux usées
Procédure des tests internes concernant le relevé des paramètres des eaux usées
Documentation concernant la capacité de l'UTE
Manuel des opérations et maintenances de l'UTE
Enregistrement des opérations et maintenances effectuées sur l'UTE
Registres ou justificatifs des formations (internes ou externes) Effectuées par l'opérateur de L'UTE (justificatifs prouvant que l'opérateur a les connaissances et les formations requises pour la gestion de l'UTE)
Procédure d'urgence de l'UTE
Objectifs cibles et plans d'actions pour la réduction de la pollution des eaux, la réduction des volumes d'eaux usées les améliorations de la procédure de traitement des eaux.
Si une augmentation de la production est planifiée, le site doit justifier d'une capacité suffisante de l'UTE pour le traitement du volume additionnel des eaux usées qui seront générées
L'identification des principaux points d'émissions d'air (à titre informatif)
Rapport de maintenance /d'inspection des chaudières /générateurs
Rapports de tests des émissions d'air par cheminée





**Manuel pour les usines**  
**Exigences Environnementales**

	Inventaires des sources d'émissions d'air (sources mobiles ou fugitives, incluant les sources potentielles les ODS et gaz F )
	Rapports d'inspection et de maintenance des équipement sources potentielles d'émission de d'ODS et gaz F
	Evidences documentée prouvant que le site essaye de réduire des taux d'émission d'air apr cheminée
	Rapport de maintenance des équipements de traitement d'air
	Objectifs cibles et plans d'action liés à la réduction de la pollution de l'air/ ou de la quantité des ODS / gaz F générés par le site
	Rapport de test sur la qualité de l'air ambiant
	Documents liés à la formation des travailleurs concernés (ex : opérateur de maintenance) concernant les émissions dans l'air et les ODS
	Inventaire des déchets
	Rapport des quantités de boues générées par l'UTE (peut être inclus dans l'inventaire)
	Accords signés avec les prestataires de déchets (pour tous type de déchets)
	Copies des licences des prestataires
	Politique / procédure de la gestion des déchets
	Accords avec les prestataires de déchets mentionnant la disposition / traitement final des déchets (pour tous type de déchet / sauf boues)
	Accords avec les prestataires de collecte des boues mentionnant la disposition / traitement final des boues
	Documents liés à la formation des travailleurs concernés (ex : employés en charge de la collecte des déchets) concernant la gestion des déchets
	Evidences que le site audite ses prestataires de déchets
	Objectifs cibles et plans d'action liés à la réduction de la génération de déchets et à l'amélioration du traitement final des déchets
	Evidences du recyclage des déchets
	Inventaire des réservoirs de stockage en vrac, si présents sur site (incluant les informations sur le contenant, leurs capacités etc.)
	Rapports /registres d'inspections des réservoirs de stockage en vrac et rapports de test d'intégrité (si réservoirs présnets sur site)
	Inventaire des produits chimiques
	Versions originales des FDS complètes avec les 16 sections
	Documents liés à la formation des travailleurs concernés (ex : employés manipulant des produits chimiques) concernant la gestion et l'utilisation des substances dangereuses
	Système de vérification utilisé par le site afin de s'assurer de la conformité avec la MRSL
	Procédure de stockage et de manipulation des produits chimiques
	Objectifs cibles et plans d'action liés à la réduction de l'utilisation de produits chimiques et la substituion et elimination des substances dangereuses
	Identification des situations d'urgences et plans d'interventions
	Procédure d'intervention d'urgence en cas de déversement de produits chimiques
	Rapport d'exercice de simulation de nettoyage d'un deversmeent de produits chimiques
	Procédure d'intervention d'urgence en cas d'incendie
	Rapport d'exercice de simulation en cas incendie
	Liste des intervenants de l'équipe d'urgence désigné
	Plan de formation sur la santé & sécurité pour les nouveaux employés
	Plan de formation sur la santé & sécurité pour les employés existants
	Journal des incident et déversements et mesures correctives prises, y compris correspondance avec les autorités concernées (ex déversements, fuites, odeurs, bruits...)
	Procédure de revue des plans d'interventions d'urgences



## Annexe 2 – Glossaire

<b>Programme d'apprentissage / stage</b>	Désigne les conditions d'embauche et d'emploi des apprentis, à savoir si l'apprentissage est légal, les horaires de travail, les contrats, le type de travail, l'encadrement des enseignants, etc. Les apprentis/stagiaires peuvent avoir plus de 18 ans.
<b>Sous-traitant de secours</b>	<p>Société(s) désignée(s) par l'usine audité(e) pour reprendre en tout ou partie soit le(s) processus(s) de production soit les bons de commande qui doivent être traités sur le site dans les locaux de l'établissement. Société(s) désignée(s) par l'usine audité(e) pour reprendre en tout ou partie soit le(s) processus(s) de production soit les bons de commande déclarés dans le profil d'usine qui doivent être traités sur le site dans les locaux de l'établissement.</p> <p>Les sous-traitants de secours sont répartis en deux catégories :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Sous-traitants de processus : sous-traitants impliqués pour prendre en charge une partie du ou des processus de production. Par exemple dans l'industrie textile : filature, teinture, impression, broderie, packaging...</li><li>- Sous-traitants de capacité : sous-traitants utilisés par l'usine audité(e) pour affecter le surplus de commandes de production ou d'achat (qui ont été affectés à l'usine audité(e) au préalable). Les fabricants de composants seront considérés comme des fournisseurs de l'usine. Par exemple, la ou les sociétés désignées par une usine pour fournir ce type de composants doivent être identifiées comme fournisseurs (liste non exhaustive) : fils, cartons, étiquettes, labels, tissus, fermeture à glissière, boutons, doublure, sacs en plastique, ... Sauf indication contraire du membre ICS, les fournisseurs de l'usine ne doivent pas être inclus dans le périmètre des questions liées à la sous-traitance.</li></ul>
<b>Bonne pratique</b>	<p>Une bonne pratique est une question que l'auditeur estime dépasser les normes sectorielles et la loi applicable pour laquelle le site a été audité.</p> <p>Le rapport doit également mettre en évidence les bonnes pratiques observées. Les bonnes pratiques désignent les domaines dans lesquels le site dépasse les exigences en offrant des avantages supplémentaires ou en gérant les problèmes de manière particulièrement efficace.</p>
<b>Réservoir de stockage en vrac</b>	Ce terme recouvre les conteneurs <u>grande taille</u> qui contiennent des liquides dans l'usine. Photos à ajouter.
<b>Service de garde d'enfants</b>	Toute pièce dans un local dédié aux enfants non actifs.
<b>Enfant</b>	Selon la Convention 182 de l'OIT, le terme est applicable à toute personne de moins de 18 ans. Les jeunes travailleurs sont encore des enfants mais peuvent être autorisés à travailler de 15 à 18 ans, conformément à la législation locale.
<b>Travail des enfants</b>	Le travail des enfants consiste en un travail effectué par des enfants qui constitue une exploitation économique ou susceptible d'être dangereux ou d'interférer avec l'éducation de l'enfant, ou d'être préjudiciable à la santé ou au développement physique, mental, spirituel, moral ou social de l'enfant.
<b>Classification</b>	Statut du travailleur selon la définition légale. Exemples de classification : salarié, horaire, exonéré d'heures supplémentaires, stagiaire, apprenti, intérimaire, à temps partiel et stagiaire.
<b>Négociation collective</b>	La négociation collective désigne un processus ou une activité volontaire par le biais duquel les employés et les travailleurs discutent et négocient leurs relations, en particulier les conditions de travail et la réglementation des relations entre les employeurs, les travailleurs et leurs organisations. Les participants à la négociation collective comprennent les employeurs eux-mêmes ou leurs organisations, et les syndicats ou, en leur absence, les représentants librement désignés par les travailleurs.



**Manuel pour les usines**  
**Exigences Environnementales**

<b>Unité Commune de Traitement des Effluents (UCTE)</b>	Voir la définition de l'UTE. UTE « Commune » indique que l'UTE est utilisée pour collecter et traiter les flux d'eaux usées de différentes unités industrielles. Il s'agit de traiter les effluents par un effort collectif principalement pour un groupe de petites unités industrielles.
<b>Processus de règlement confidentiel des griefs</b>	Le grief ne peut pas être directement associé à la personne qui fait état du grief car le mode de communication ne permet pas l'identification de la personne, ex : hotline tierce, drop box sans surveillance, personne de confiance qui est responsable du maintien du secret. La réponse aux griefs anonymes doit être affichée dans des lieux visibles par tous les travailleurs.
<b>Entrepreneur</b>	<p>Une entité (p. ex., une personne, une entreprise) qu'un établissement recrute sans établir de relation d'emploi directe afin d'accomplir un service ou un emploi. Un entrepreneur n'est pas un employé direct de l'installation. On peut citer comme exemples de sous-traitants les électriciens, agents de maintenance, de cantine, agents de nettoyage et de sécurité, qui peuvent être sous contrat à titre individuel ou par l'intermédiaire d'une entreprise.</p> <p>Les entrepreneurs peuvent inclure le travail intérimaire lorsqu'un travailleur est employé par l'agence de travail temporaire, puis engagé pour effectuer son travail dans (et sous la supervision de) l'usine. Il n'y a pas de relation de travail directe entre le travailleur intérimaire et l'usine, bien qu'il y ait des obligations légales de l'usine envers le travailleur intérimaire, en particulier en ce qui concerne la santé et la sécurité. Le contrat de travail concerné est d'une durée limitée ou indéterminée sans garantie de maintien.</p>
<b>Déductions</b>	Les valeurs soustraites du salaire, la différence entre le montant brut des revenus des travailleurs et le montant net qu'ils perçoivent effectivement.
<b>Discrimination dans l'emploi</b>	Traiter les personnes différemment ou moins favorablement en raison de caractéristiques qui ne sont pas liées à leur mérite ou aux exigences inhérentes à la fonction.
<b>Effluent (voir aussi eaux usées)</b>	Déchets liquides provenant d'une usine, d'une ferme, d'un établissement commercial ou d'un particulier dans un plan d'eau comme une rivière, un lac ou une lagune, ou un système d'égouts ou un réservoir.
<b>Unité de traitement des effluents (UTE)</b>	Décrit les processus utilisés pour traiter les eaux usées industrielles issues de processus humides produites par les industries comme un sous-produit indésirable. Après traitement, les eaux usées (ou effluents) industrielles traitées peuvent être réutilisées ou rejetées vers un égout sanitaire ou vers des eaux de surface dans l'environnement.
<b>À travail égal, salaire égal</b>	Le principe de l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale signifie que les taux et les types de rémunération doivent être basés non pas sur une base de discrimination - voir liste ci-dessus - mais sur une évaluation objective du travail effectué. Des disparités de rémunération qui reflètent des différences d'années d'éducation et d'expérience professionnelle sont acceptables.
<b>Sortie de secours</b>	Porte ou fenêtre de sortie identifiée comme issue de secours dans le plan d'évacuation.
<b>Parcours vers les issues de secours</b>	Une voie de déplacement continue et dégagée de n'importe quel point d'un bâtiment ou d'une structure vers une voie publique (c'est-à-dire un point de rassemblement).
<b>Escalier des issues de secours</b>	Escaliers utilisés pour l'évacuation du bâtiment, selon le plan du terrain d'évacuation.
<b>Fenêtre d'issue de secours</b>	Fenêtres identifiées comme issue de secours dans le plan d'évacuation.



Manuel pour les usines  
Exigences Environnementales

<b>Émissions dans l'air</b>	<p>Il existe trois sources principales d'émissions dans l'air :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1) Émissions de sources ponctuelles : émissions provenant de sources fixes et identifiables telles que les émissions provenant de la cheminée d'un générateur (émises via une source ponctuelle unique dans l'atmosphère – évent ou cheminée) ;</li><li>2) Émissions fugitives : les émissions atmosphériques de source fugitive désignent les émissions distribuées spatialement sur une large zone et non confinées à un point de rejet spécifique. Elles trouvent leur origine dans des opérations où les échappements ne sont pas capturés et transmis par une cheminée.</li><li>3) Émissions des sources mobiles : émissions des véhicules ; similaires aux autres processus de combustion, les émissions des véhicules incluent le CO, le NOx, le SO2, le PM et les COV.</li></ol>
<b>Conditions d'emploi</b>	<p>Les conditions sur lesquelles un employeur et un travailleur se mettent d'accord pour un emploi. Les conditions d'emploi comprennent le salaire, les avantages sociaux, les heures de travail, les responsabilités professionnelles et les périodes de test.</p>
<b>Environnement</b>	<p>Les environnements dans lesquels une organisation (3.1.4) opère, notamment l'air, l'eau, la terre, les ressources naturelles, la flore, la faune, les humains et leurs interrelations.</p> <p>Note 1 : Les environnements peuvent s'étendre d'une organisation au système local, régional et mondial.</p> <p>Note 2 : Les milieux peuvent être décrits en termes de biodiversité, d'écosystèmes, de climat ou d'autres caractéristiques. (définition ISO 14001:2015)</p>
<b>Aspect environnemental</b>	<p>Élément des activités ou produits ou services d'une organisation qui interagit ou peut interagir avec l'environnement.</p> <p>Note 1 : Un aspect environnemental peut provoquer un (des) impact(s) environnemental(aux). Un aspect environnemental important est un aspect qui a ou peut avoir un ou plusieurs impact(s) environnemental(aux) significatif(s).</p> <p>Note 2 : Les aspects environnementaux significatifs sont déterminés par l'organisation qui applique un ou plusieurs critères. (définition ISO 14001:2015)</p>
<b>Comité environnement</b>	<p>Groupe de travailleurs responsables qui sont choisis ou élus pour prendre des décisions concernant les valeurs, les activités et les stratégies environnementales de l'organisation. Les travailleurs peuvent être de différents niveaux de la hiérarchie (cadres, travailleurs clés et travailleurs).</p>
<b>Impact environnemental</b>	<p>Modification de l'environnement, défavorable ou bénéfique, résultant en tout ou partie des aspects environnementaux d'une organisation (définition ISO 14001:2015).</p>
<b>Système de Gestion environnementale (SGE)</b>	<p>Un SGE est un ensemble de pratiques et de processus qui aident les organisations à gérer leurs impacts sur l'environnement et à améliorer la performance environnementale causée par leurs produits, services et activités. Un système de gestion environnementale fournit une structure à la gestion environnementale et couvre des domaines tels que la formation, la gestion des enregistrements, les inspections, les objectifs et les politiques.</p>
<b>Responsable environnement</b>	<p>Un membre de la direction désigné pour assumer la responsabilité globale de la mise en œuvre du système de Gestion environnementale (SGE). Cela ne signifie pas que cette personne est responsable de chaque tâche liée aux questions environnementales, mais qu'elle doit s'assurer que le système fonctionne et, en particulier, qu'elle a deux responsabilités importantes :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1) Communiquer et rendre compte à la direction de l'état d'avancement de la mise en œuvre du SGE,</li><li>2) coordonner avec les autres membres de la direction et subordonner la mise en œuvre du SGE.</li></ol>



Manuel pour les usines  
Exigences Environnementales

<b>Objectif environnemental</b>	Résultat à atteindre fixé par l'organisation et en cohérence avec sa politique environnementale (définition ISO 14001:2015).
<b>Politique environnementale</b>	Intentions et orientations d'une organisation liées à la performance environnementale, telles qu'exprimées formellement par sa direction (définition ISO 14001:2015).
<b>Profil Usine</b>	Questionnaire rempli par l'établissement avant l'audit avec les données nécessaires à la société d'audit pour préparer l'audit. Le profil de l'établissement comprend des données telles que le profil des effectifs, la taille de l'établissement, les processus de production, etc.
<b>Falsification</b>	Processus d'élaboration, d'adaptation ou d'imitation de documents dans l'intention de tromper afin de sembler se conformer aux lois locales, aux normes internationales ou au Code de conduite du client. Ex. : licence d'entreprise falsifiée.
<b>Liberté d'association</b>	La liberté d'association implique le respect du droit des employeurs et des travailleurs d'établir et de rejoindre librement et volontairement des organisations de leur choix, libres de toute interférence ou surveillance extérieure.
<b>GHS</b>	Le système global harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (GHS, (Global Harmonized system for the identification and labelling of chemicals)) est un système développé par les Nations Unies pour standardiser et harmoniser la classification et l'étiquetage des produits chimiques à l'échelle mondiale.
<b>Gaz à Effet de Serre (GES)</b>	Gaz à Effet de Serre (GES) : sont des gaz dans l'atmosphère de la Terre qui absorbent/piègent une partie du rayonnement provenant de la Terre, provoquant le réchauffement de l'atmosphère (appelé « effet de serre »). Ce processus est la principale cause du changement des conditions météorologiques de la Terre, appelé « changement climatique ». Les principaux GES sont le dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ) provenant de la combustion de carburants, le méthane (CH <sub>4</sub> ) provenant de l'agriculture, les décharges, le dioxyde d'azote (N <sub>2</sub> O) associé à la production et à l'utilisation d'engrais et les gaz fluorés (F), par exemple les réfrigérants. L'impact environnemental le plus significatif de la consommation d'énergie est la production de GES. (Source : Orientations de mise en œuvre environnementale GSCP)
<b>Griefs</b>	Déclaration de plainte au sujet d'un acte jugé erroné ou injuste.
<b>Processus de gestion des griefs</b>	Formalisation de la manière d'accepter, d'évaluer et de résoudre les plaintes.
<b>Substance/matière dangereuse</b>	Matières dangereuses : sont des matériaux qui représentent un risque excessif pour les biens, l'environnement ou la santé humaine en raison de leurs caractéristiques physiques et/ou chimiques. Les matériaux (y compris mélanges et solutions) peuvent être classés en fonction du danger qu'ils présentent, comme suit : inflammables, corrosifs, toxiques, explosifs, etc. (Source : Orientations de gestion des matières dangereuses de la SFI).
<b>Travailleur à domicile</b>	Un travailleur à domicile est une personne qui, pour un taux de rémunération fixe (peut être à la pièce), effectue un travail à son domicile pour l'installation qui n'est pas le consommateur final du produit ou du service fourni.
<b>Qualité de l'air intérieur</b>	Désigne la qualité de l'air à l'intérieur et autour des bâtiments et des structures, en particulier en ce qui concerne la santé et le confort des occupants du bâtiment. La qualité de l'air intérieur inclut les émissions fugitives, les aérosols, les COV, les gaz...



Manuel pour les usines  
Exigences Environnementales



Manuel pour les usines  
Exigences Environnementales

<b>Traitement des déchets industriels</b>	Toutes les techniques employées pour réduire ou éliminer les particules (comme la poussière) et/ou les gaz des flux d'échappement industriels. L'objectif est de réduire les émissions dans l'atmosphère de substances susceptibles de nuire à l'environnement ou à la santé humaine. Exemple : Laveur humide, cyclone et multi-cyclone, filtres à sac...
<b>Test d'intégrité (pour réservoir de stockage en vrac)</b>	Le test d'intégrité est un processus de vérification de l'intégrité d'un conteneur en vrac pour le stockage de produits liquides. L'objectif est de vérifier si le conteneur est en bon état, suffisamment solide, résistant aux chocs, non rouillé, etc.
<b>Langue comprise par les travailleurs concernés</b>	Langue locale ou langue(s) parlée(s) par les travailleurs.
<b>Langue comprise par la majorité des travailleurs</b>	Langue locale ou langue(s) parlée(s) par plus de 50 % des travailleurs.
<b>Registre légal</b>	Le registre légal est un outil permettant à l'usine de rester à jour des obligations légales et de suivre précisément ses performances de conformité et son statut pour chaque exigence légale.
<b>Manipulation</b>	Modification des données de la documentation par des moyens injustes au service de son objet. Par exemple, manipulation de relevés de temps pour masquer des heures de travail excessives.
<b>Travailleurs migrants</b>	Inclure les travailleurs internes et étrangers qui sont passés de leur domicile d'origine (dans le pays ou à l'étranger) à un nouveau domicile sur le lieu de travail.
<b>FDS (Fiche de Données de Sécurité)</b>	<p>Une fiche de données de sécurité (FDS) est un document qui contient des informations sur les dangers potentiels (santé, incendie, réactivité et environnement) et comment travailler en toute sécurité avec le produit chimique. C'est un point de départ essentiel pour le développement d'un programme complet de santé et de sécurité.</p> <p>Les FDS doivent être traduites dans la langue locale (au moins les sections 1 - Identification (substance et fournisseur) 2 - Identification des dangers 3 - Composition/informations sur les ingrédients 4 - Mesures de premiers secours 5- Mesures de lutte contre l'incendie 6 - Mesures de dégagement accidentel 7 - Manipulation et stockage 8 - Contrôles de l'exposition/protection individuelle, doivent être traduites).</p> <p>Pour les produits chimiques utilisés dans la production, la FDS doit être située à proximité. L'intervenant doit pouvoir savoir où trouver la FDS et y accéder en quelques minutes.</p>
<b>Liste des substances restreintes du fabricant (MRSL)</b>	<p>La liste des substances restreintes du fabricant (MRSL, (Manufacturer Restricted Substances List)) est une liste de produits chimiques dangereux qui sont limités en dessous d'un certain seuil dans les secteurs du textile, de l'habillement et des chaussures. La liste des substances restreintes du fabricant (MRSL) établit des limites de concentration pour les substances contenues dans des formulations chimiques utilisées dans les installations de fabrication. La liste des substances restreintes du fabricant (MRSL) traite de TOUTES les substances chimiques utilisées à l'intérieur d'une installation de fabrication (nettoyants, détergents, colorants, solvants, conservateurs textiles, agents de dimensionnement, etc.). Voir la définition de la liste des substances soumises à restriction dans le glossaire pour éviter la confusion entre ces deux listes.</p> <p><b>IMPORTANT : Voir la définition de la liste des substances soumises à restriction (SSR) pour comprendre la différence entre ces deux listes.</b></p>
<b>Enfants non actifs</b>	Les personnes âgées de moins de 18 ans qui sont présentes sur le site mais qui ne sont pas employées par celui-ci pour effectuer un travail.





**Manuel pour les usines**  
**Exigences Environnementales**

<b>ODS (substances appauvrissant l'ozone) et gaz F</b>	<p>Les ODS (Ozone Depleting Substances) sont responsables de l'appauvrissement de la couche d'ozone. Les ODS largement utilisés sont les gaz tels que les chlorofluorocarbures (CFC) et les hydrofluorocarbures (HCFC) utilisés comme fluides frigorigènes dans la climatisation, les refroidisseurs, etc. et les halons utilisés dans les équipements de lutte contre les incendies, par exemple.</p> <p>À noter que d'autres gaz réfrigérants utilisés dans les systèmes réfrigérants appelés gaz F tels que les HFC endommagent également l'environnement (puissants gaz à effet de serre) et qu'ils doivent donc également être contrôlés.</p>
<b>Dérogation concernant les heures supplémentaires</b>	<p>Document délivré par les autorités locales autorisant l'installation à travailler au-delà de la limite légale d'heures de travail dans un délai déterminé (par exemple par mois) tant que les heures travaillées sont égales ou inférieures à la moyenne des heures de travail autorisées pour toute la période de la dérogation (par exemple : 6 mois, 1 année...).</p>
<b>Obstruction permanente</b>	<p>L'accès est obstrué par des engins immobilisés, des objets qui ne peuvent être déplacés, etc.</p>
<b>Politique</b>	<p>Ensemble de principes d'action ou de règles et normes par écrit que l'établissement et/ou ses travailleurs doivent respecter.</p>
<b>Possibilité de récupération</b>	<p>Le travailleur doit avoir libre accès à ces documents et ne doit pas passer par une seconde partie pour accéder aux documents. Le travailleur a un accès personnel aux documents à tout moment (par ex., un casier dont le travailleur a la clé et où il peut accéder 24/7).</p>
<b>EPI</b>	<p>Les EPI (Équipement de Protection Individuelle) sont des équipements qui protégeront l'utilisateur contre les risques pour la santé ou la sécurité au travail. Ils peuvent inclure des casques de sécurité, des gants, des lunettes de protection, des vêtements haute visibilité, des chaussures de sécurité et des harnais de sécurité. Il comprend également des équipements de protection respiratoire (EPR). (source : <a href="http://www.hse.gov.uk">http://www.hse.gov.uk</a>)</p>
<b>Emploi pénitentiaire</b>	<p>Prisonniers utilisés dans le cadre de la main d'œuvre. Dans le cadre des dispositions relatives au travail en prison, les prisonniers peuvent être amenés dans les installations ou la production peut se produire dans les installations pénitentiaires.</p>
<b>Procédure</b>	<p>Une série d'actions menées dans un certain ordre ou de manière certaine.</p>
<b>Quota</b>	<p>Un volume de travail fixe (par ex., des pièces de marchandises) qu'un ou plusieurs travailleurs sont tenus de fabriquer, produire, assembler et/ou travailler pendant une période de temps spécifique.</p>
<b>Sources d'énergie renouvelables</b>	<p>Les énergies renouvelables sont, à la différence des combustibles fossiles, des sources d'énergie qui se régénèrent comme la biomasse (bois, gaz de décharge et biogaz, éthanol, etc.), l'hydroélectricité, la géothermie, l'éolien, le solaire, etc. (source : <a href="http://www.eia.gov">www.eia.gov</a>)</p>
<b>SSR</b>	<p>Une SSR (Liste des substances soumises à restriction) est une liste de produits chimiques dangereux soumis à restriction qui sont limités en dessous d'un certain seuil <u>dans les produits textiles finis</u>.</p>
<b>Aspect ou impact environnemental significatif</b>	<p>Un aspect ou un impact environnemental significatif est un aspect ou un impact qui est considéré comme plus important pour l'usine selon les critères d'importance choisis par l'usine. Les aspects et impacts environnementaux significatifs sont considérés comme des priorités et doivent être traités avec une grande attention. L'usine doit être en mesure d'expliquer quels sont les critères d'identification des aspects et impacts significatifs (p. ex. si exigence légale liée ou non, si l'impact potentiel peut affecter un domaine sensible ou non, etc.).</p>





Manuel pour les usines  
Exigences Environnementales

<b>Fuite d'eau importante</b>	Signification d'une « fuite d'eau importante » : écoulement continu d'eau ou chute toutes les secondes. « Non significatif » n'est par exemple que quelques gouttes par minute. Voir les photos d'exemples de fuites d'eau importantes dans les Orientations du chapitre 3.
<b>Travailleur qualifié</b>	Un travailleur qualifié possède des capacités, une expérience et/ou une formation spéciales pour effectuer un travail particulier. Cette définition peut inclure des travailleurs semi-qualifiés et hautement qualifiés

<b>Boues (du centre de traitement des effluents)</b>	La boue est une matière résiduelle semi-solide issue des processus industriels et municipaux d'épuration des eaux usées et des eaux usées. Elle ressemble à une vase épaisse, liquide, ou humide ou à un mélange visqueux similaire de composants liquides et solides produits à partir d'un processus de traitement des eaux usées. Les boues peuvent être très dangereuses.
<b>Fournisseur</b>	Une entité qui fournit des biens ou des services à l'établissement.
<b>Obstruction temporaire</b>	L'accès est obstrué par des objets mobiles, des caisses de rangement, etc.
<b>Triangulation</b>	Les techniques de triangulation sont l'observation, l'examen de la documentation, les entretiens.
<b>Travailleur non qualifié</b>	Les travailleurs non qualifiés sont des personnes qui n'ont pas de compétences professionnelles particulières
<b>Composant organique volatil (COV)</b>	Les sources les plus courantes d'émissions de COV fugitives sont associées à des activités industrielles qui produisent, stockent et utilisent des liquides ou gaz contenant des COV lorsque le matériau est sous pression, exposé à une pression de vapeur inférieure ou déplacé à partir d'un espace clos. Les sources habituelles comprennent les fuites d'équipements, les cuves ouvertes et les réservoirs de mélange, les réservoirs de stockage, les opérations d'unités dans les systèmes de traitement des eaux usées et les rejets accidentels.
<b>Gestion des déchets</b>	La gestion des déchets englobe la gestion de tous les processus et ressources pour la manutention des déchets ; les actions et activités de gestion de tous types de déchets depuis leur production jusqu'à leur élimination finale. Elle comprend la collecte, la manutention, le stockage, le transport et la méthode d'élimination finale.
<b>Eaux usées</b>	Les eaux usées sont tout type d'eau qui a été affecté par l'utilisation humaine. Les eaux usées sont « les eaux usées provenant de toute combinaison d'activités domestiques, industrielles, commerciales ou agricoles, de ruissellement de surface ou d'eaux pluviales, et de toute infiltration ou entrée d'égout ».
<b>Travailleurs</b>	Les travailleurs comprennent à la fois les employés et les employeurs, et une personne travaillant pour une entreprise indépendante de sa fonction. <b>Les travailleurs couverts par le périmètre de l'audit sont tous les travailleurs occupant un emploi sur le site de l'usine quel que soit leur contrat de travail (travailleur permanent, intérimaire, entrepreneurs, apprentis...).</b> Les employeurs sont des travailleurs qui, travaillant pour leur propre compte ou avec un ou quelques partenaires, dans le cadre d'un travail indépendant, ont engagé une ou plusieurs personnes pour travailler pour eux dans leur entreprise en tant que salarié(s) ou travailleur(s) de manière plus générale, comme décrit ci-dessus.
<b>Organisation de travailleurs</b>	Toute organisation de travailleurs dans le but de promouvoir et de défendre les intérêts des travailleurs en ce qui concerne les conditions de travail et les conditions d'emploi.
<b>ZDHC (Zéro rejet de produits chimiques dangereux)</b>	Le « Zéro rejet de produits chimiques dangereux » est une initiative des marques, avec une équipe dédiée basée à Amsterdam, désireuse d'aider les marques, leurs chaînes d'approvisionnement et l'ensemble de l'industrie à adopter une approche harmonisée pour le contrôle et l'élimination progressive de 11 classes de substances dangereuses utilisées pour traiter des tissus et des pièces à utiliser dans les vêtements et chaussures.



### Annexe 3 -Questionnaire d'audit Environnemental d'ICS

#### Chapitre 1. Système de gestion environnementale

L'usine s'engage-t-elle à respecter des codes environnementaux du secteur ou du gouvernement ou est-elle tenue de détenir des documents relatifs à l'environnement tels que des permis, licences, contrats officiels et certificats ?

Les permis, licences, contrats officiels et certificats requis ont-ils été jugés valides et cohérents avec la situation actuelle ?

L'usine dispose-t-elle d'une politique définissant son approche en matière de gestion environnementale ?

L'installation a-t-elle mis en place un mécanisme pour rester à jour des exigences légales en matière d'environnement ?

Une personne de la direction est-elle désignée pour coordonner les activités de Gestion environnementale ?

L'établissement évalue-t-il les aspects et impacts environnementaux significatifs liés à ses activités ?

L'installation a-t-elle documenté ses objectifs et son plan d'action pour faire face aux principaux impacts environnementaux ?

L'usine dispose-t-elle d'un processus pour revoir périodiquement ses performances environnementales (conformément à la législation locale ou au moins chaque année) ?

Existe-t-il un comité environnement du site ?

Les formations liées à l'environnement et aux procédures environnementales de l'usine sont-elles régulièrement répétées ?

L'usine évalue-t-elle les normes définies pour les fournisseurs (par ex., fournisseurs de services, sous-traitants, fournisseurs de matières premières) qui prescrivent les niveaux attendus de performance environnementale ?



Manuel pour les usines  
Exigences Environnementales

**Chapitre 2. Utilisation énergétique, transports et gaz à effet de serre (GES)**

Si l'usine produit de l'énergie (vapeur, électricité, chaleur...) l'usine a-t-elle besoin de permis, de licences ou d'autorisations officielles pour cette activité ?

Si oui, les permis, licences ou autorisations officielles ont-ils été jugés valides ?

L'usine dispose-t-elle de compteurs de consommation d'énergie ou de tout autre moyen pour mesurer la totalité de la consommation d'énergie de l'usine ?

L'usine surveille-t-elle régulièrement (tous les mois) sa consommation énergétique globale ?

D'après l'observation, l'usine est-elle exempte de fuite de vapeur/d'air comprimé ?

L'usine estime-t-elle, analyse-t-elle et documente-t-elle ses consommations énergétiques au niveau du département, de la zone et/ou du processus ?

L'usine effectue-t-elle des inspections internes, au moins tous les 6 mois, afin d'identifier et d'éviter les situations courantes de gaspillage d'énergie dans la production (par ex. fuites de vapeur, éclairage inutile, etc.) ?

L'usine assure-t-elle des formations pour les travailleurs concernés en matière d'énergie, de transport et de gaz à effet de serre (GES) ?

L'usine dispose-t-elle de compteurs de consommation d'énergie pour mesurer la consommation d'énergie au niveau du département, de la zone et/ou du processus ?

L'usine analyse-t-elle et documente-t-elle sa consommation d'énergie pour 1 unité de produit traité ?

L'usine surveille-t-elle ou évalue-t-elle régulièrement les émissions de GES associées aux processus/activités de l'usine, l'utilisation de carburant pour le transport sur le site ou hors site, les activités agricoles, etc. ?

L'usine a-t-elle des objectifs et des plans d'action qui visent à réduire son impact environnemental et à accroître son efficacité à partir de : l'énergie, les transports, les gaz à effet de serre (GES) ?



Manuel pour les usines  
Exigences Environnementales

**Chapitre 3. Utilisation de l'eau**

Si l'usine utilise de l'eau prélevée dans les forages sur le site ou dans les rivières, cours d'eau, lacs, etc., l'usine a-t-elle besoin de permis ou de licences pour cette activité ?

Si oui, les permis ou licences ont-ils été jugés valides ?

L'usine dispose-t-elle de débitmètres d'eau au point d'extraction/source d'eau brute ou d'eau douce pour mesurer toute la consommation d'eau ?

L'usine surveille-t-elle chaque mois sa consommation globale d'eau ?

L'usine a-t-elle connaissance des exigences légales applicables en matière de contrôle et de suivi des consommations d'eau ?

D'après l'observation, l'usine est-elle exempte de toute fuite d'eau significative des machines et des canalisations pour l'alimentation en eau de la production ?

Sur la base de l'observation, l'usine est-elle exempte de fuite d'eau significative des toilettes, des bureaux, de la cantine, des robinets d'eau ?

L'usine estime-t-elle, analyse-t-elle et documente-t-elle sa consommation d'eau au niveau du département, de la zone et/ou du processus ?

L'usine réalise-t-elle des inspections internes afin d'identifier et d'éviter les situations courantes de gaspillage d'eau dans la production (par ex. fuites d'eau, consommation excessive inutile d'eau pour une opération donnée, etc.) ?

L'usine organise-t-elle des formations pour les travailleurs concernés en matière d'utilisation de l'eau ?

L'usine dispose-t-elle de débitmètres d'eau pour mesurer la consommation d'eau au niveau du département, de la zone et/ou du processus ?

L'usine analyse-t-elle et documente-t-elle sa consommation d'eau pour 1 unité de produit traité ?

L'usine a-t-elle des objectifs et un plan d'action pour réaliser des économies d'eau ?

L'usine utilise-t-elle de l'eau « grise » (p. ex. de l'eau généralement générée par des activités de type domestique, par exemple des machines à laver, des douches, des baignoires, des lavages de mains et des éviers, ainsi que certains processus industriels et de l'eau recyclée sur le site) ou de la réutilisation/le recyclage de l'eau utilisée dans la production ?



Manuel pour les usines  
Exigences Environnementales

**Chapitre 4. Eaux usées et effluents**

L'usine a-t-elle besoin de permis, de licences ou de contrats officiels pour l'évacuation des eaux usées/effluents conformément à la législation locale ?

Si oui, les permis, licences ou contrats officiels requis ont-ils été jugés valides ?

Sur la base des observations, existe-t-il des preuves satisfaisantes de l'efficacité des processus de l'installation de traitement (UTE ou pré-installation de traitement) ?

L'usine dispose-t-elle d'un plan de drainage pour identifier tous les flux d'eaux usées industrielles et les points de rejet ?

L'usine est-elle exempte de point de décharge pour les eaux usées directement dans l'environnement ?

Les paramètres d'eaux usées nécessaires après traitement sont-ils contrôlés régulièrement par un laboratoire tiers ou externe (selon la loi ou selon la périodicité définie dans l'accord avec l'UCTE ou au moins tous les 6 mois) ?

Les paramètres des eaux usées après traitement sont-ils dans les limites de la norme légale ou de la norme UCTE selon le dernier rapport de test émis par un laboratoire tiers ou externe ?  
Le rapport de test doit être daté des 6 derniers mois.

Les débitmètres d'eau sont-ils installés aux points d'entrée et de sortie UTE du site ou au niveau du pré-traitement sur le site ?

À partir des données de consommation d'eau des procédés de production et des relevés des compteurs d'entrée et de sortie UTE, l'ensemble des eaux usées est-il traité ?

Les paramètres des eaux usées après traitement sont-ils correctement contrôlés et surveillés sur le site ou en interne de manière régulière ? pH et DO (si Station biologique) journalier, TDS/TSS et COD hebdomadaire, DBO mensuel.

L'installation prend-elle des mesures pour éviter les risques de débordement (pompes de réserve disponibles et distance de sécurité entre la surface de l'eau et le haut du réservoir) ?

L'usine dispose-t-elle d'une procédure d'urgence concernant l'UTE ?

La capacité UTE est-elle adaptée et suffisante pour traiter le volume d'eaux usées ?

Les réservoirs sont-ils en bon état ?

Les opérations de maintenance de l'UTE sont-elles réalisées, documentées et enregistrées ?

L'établissement mène-t-il des formations pour les travailleurs concernés en relation avec la gestion des UTE ?

L'installation a-t-elle des objectifs et un plan d'action en matière de réduction des volumes d'eaux usées générées ou de réduction de la pollution de l'eau ou d'amélioration du processus de traitement des eaux usées ?

Si l'installation prévoit d'augmenter la production, la capacité UTE actuelle est-elle suffisante pour traiter la quantité supplémentaire d'eaux usées qui sera générée ?



Manuel pour les usines  
Exigences Environnementales

**Chapitre 5. Emissions dans l'air**

L'usine a-t-elle besoin de permis, de licences ou de contrats officiels pour les émissions atmosphériques conformément à la législation locale ?

Si oui, les permis, licences ou contrats officiels requis ont-ils été jugés valides ?

Toutes les machines lourdes (chaudières/générateurs) sont-elles correctement inspectées et entretenues ?

L'installation surveille-t-elle les rejets d'émission d'air de la cheminée par un tiers ?

Les tests d'émission d'air de la cheminée sont-ils réalisés régulièrement (conformément à la loi ou au moins tous les ans)

Les émissions d'air de la cheminée sont-elles dans les limites selon la loi ou selon la norme internationale basée sur le dernier rapport de test tiers ?

L'installation a-t-elle identifié et documenté toutes ses sources potentielles d'émissions dans l'air (émissions de sources ponctuelles et fugitives dans l'air) ?

L'usine prend-elle des mesures pour réduire le risque d'émissions de gaz appauvrissant la couche d'ozone et fluorés, par exemple en assurant un entretien adéquat de tous les équipements susceptibles de contenir des gaz appauvrissant la couche d'ozone et fluorés ?

Si les émissions atmosphériques de l'usine ne sont pas dans les limites, l'usine essaie-t-elle de réduire ou d'éliminer les émissions excédentaires dans l'air ?

Si le processus industriel de traitement des gaz est installé, est-il correctement suivi et contrôlé ?

L'usine mène-t-elle des formations pour les travailleurs concernés en matière d'émissions dans l'air et des gaz appauvrissant la couche d'ozone ?

L'usine a-t-elle des objectifs et des plans d'action concernant la réduction des émissions dans l'air ou la quantité d'ODS utilisés sur le site ?

La qualité de l'air est-elle surveillée par un tiers ?

La qualité de l'air est-elle contrôlée régulièrement (conformément à la loi ou au moins une fois par an en haute saison) ?

Les résultats des tests de qualité de l'air sont-ils dans les limites prévues par la loi ou la norme internationale ?

L'usine fournit-elle des masques respiratoires ou d'autres masques adéquats aux travailleurs dans les zones où la qualité de l'air intérieur n'est pas dans les limites prévues par la loi ?



Manuel pour les usines  
Exigences Environnementales

**Chapitre 6. Gestion des déchets**

L'usine doit-elle être enregistrée en tant que producteur de déchets auprès des autorités réglementaires ?

Si oui, les permis, licences ou contrats officiels ont-ils été jugés valides ?

L'usine collecte-t-elle et stocke-t-elle tous les déchets générés dans des zones dédiées séparées ?

L'usine tient-elle un inventaire des déchets, y compris les types et les quantités (y compris les boues) ?

L'inventaire est-il régulièrement mis à jour (en fonction de la fréquence de collecte des déchets par exemple) ?

L'usine sépare-t-elle les déchets dangereux des flux de déchets non dangereux ?

Les déchets dangereux sont-ils stockés dans de bonnes conditions (confinement secondaire/sol dur, toit) pour éviter les déversements ou les fuites de déchets ?

En cas de présence d'UTE sur le site, les boues sont-elles stockées temporairement sur le site dans une zone dédiée, sur un sol dur (ou dans un confinement secondaire) et sans contact possible

Des accords/contrats avec les sous-traitants de déchets sont-ils signés pour tous les déchets générés sur le site ?

Si les fournisseurs de déchets doivent être agréés par un régulateur ou une autorité locale, l'usine détient-elle des copies des licences et permis de ses fournisseurs de déchets ?

L'usine est-elle tenue légalement ou par une agrémentation, de traiter ses déchets sur site avant l'élimination ?

Si oui, est-ce que l'usine suit les exigences pour un traitement efficace des déchets avant élimination ?

L'usine est-elle exempte de déchets brûlés sur le site et/ou de décharges non contrôlées ?

L'installation dispose-t-elle d'une procédure de gestion des déchets pour la collecte et le stockage temporaire des déchets ?

En cas de présence d'UTE sur le site, existe-t-il un contrat /accord avec un sous-traitant de boues, mentionnant la disposition finale des boues disponible à la consultation ?

L'établissement organise-t-il des formations pour tous les travailleurs concernés sur la gestion des déchets ?

Les accords/contrats avec les contractants traitant des déchets non dangereux incluent-ils la méthode d'élimination des déchets (incinération, mise en décharge, recyclage) de tous les déchets (dangereux et non dangereux) ?

Si des sous-traitants externes de déchets sont utilisés, l'usine procède-t-elle à des contrôles/audits réguliers de ces sous-traitants ?

L'usine a-t-elle des objectifs et des plans d'action en matière de réduction du volume de déchets générés ?

Les déchets sont-ils recyclés (sur le site ou hors site en fonction du sous-traitant local des déchets) ?



Manuel pour les usines  
Exigences Environnementales

**Chapitre 7 : Prévention de la pollution, substances dangereuses et potentiellement dangereuses**

L'usine est-elle tenue de détenir des licences, permis ou contrats officiels pour les substances dangereuses présentes sur le site conformément à la législation locale ?

Si oui, les permis, licences ou contrats officiels ont-ils été jugés valides conformément à la législation locale ?

Un responsable expérimenté/qualifié est-il désigné pour assurer la gestion des produits chimiques dans l'usine ?

L'usine maintient-elle un inventaire fiable et complet des produits chimiques avec les informations de base suivantes : domaine d'utilisation, nom chimique, numéros CAS des composants chimiques, fournisseur chimique, disponibilité des FDS et quantités stockées ?

L'inventaire des produits chimiques est-il régulièrement mis à jour ?

Tous les contenants de produits chimiques sont-ils étiquetés avec le nom dans la langue locale et le symbole de danger correspondant (pour les produits chimiques dangereux) ?

Les substances dangereuses sont-elles stockées dans un(des) local(aux) de stockage dédié(s) séparé(s), sûr(s), à l'abri, propre(s) et bien ventilé(s) avec une température appropriée entretenue ?

Les produits chimiques incompatibles sont-ils correctement isolés ?

L'accès à la (aux) zone(s) de stockage chimique est-il limité aux seuls travailleurs autorisés ?

L'usine prévient-elle le risque de déversement ou de fuite chimique par des mesures appropriées dans les zones de stockage et les zones de production ?

Les FDS dans la langue locale sont-elles disponibles et accessibles à tous les travailleurs à proximité des zones où des produits chimiques sont utilisés et stockés ?

Les postes de lavage oculaire et de douche sont-ils raccordés à l'eau courante, installés à proximité de la zone de stockage des produits chimiques et de la zone d'utilisation ?

L'usine dispose-t-elle d'un processus pour demander à ses fournisseurs de produits chimiques de se conformer à la liste des substances restreintes du fabricant (MRSL) ?

L'usine dispose-t-elle d'un système permettant de surveiller, pour chaque produit/formulation chimique reçu sur le site, la conformité à la liste des substances restreintes du fabricant (MRSL) ?

L'usine dispose-t-elle de procédures de manipulation et de stockage des produits chimiques documentées et mises en œuvre pour une gestion appropriée des produits chimiques ?

L'usine mène-t-elle des formations pour les travailleurs concernés concernant la gestion et l'utilisation de substances dangereuses ?

L'usine a-t-elle des objectifs et des plans d'action en matière d'élimination ou de réduction des substances dangereuses utilisées sur le site ?





Manuel pour les usines  
Exigences Environnementales

**Chapitre 8 : Gestion des interventions d'urgence**

L'usine est-elle tenue de détenir des permis, licences ou contrats officiels pour informer les autorités de tout incident majeur ?

Si oui, les permis, licences ou contrats officiels requis ont-ils été jugés valides ?

L'usine a-t-elle identifié et documenté toutes les causes potentielles des situations d'urgence liées à l'environnement et évalué les niveaux de risques ?

L'usine dispose-t-elle d'un plan ou d'une procédure d'intervention d'urgence en cas de déversement de produits chimiques ?

L'usine effectue-t-elle régulièrement une simulation de déversement chimique (si elle n'est pas définie par la loi, au moins une fois par an) ?

Les exercices de simulation d'incident de déversement chimique sont-ils documentés avec, au minimum : date, nombre de participants, description des mesures prises et du temps nécessaire pour nettoyer le déversement ?

L'usine dispose-t-elle d'un plan ou d'une procédure d'intervention en cas d'incendie ?

L'usine effectue-t-elle régulièrement des exercices d'incendie (s'ils ne sont pas définis par la loi, au moins une fois par an) pour tous les étages et toutes les équipes ?

Les exercices d'incendie sont-ils documentés avec, au minimum : la date, le nombre annoncé/non annoncé, le nombre de participants et le temps nécessaire pour évacuer ?

Y a-t-il des intervenants d'urgence désignés dans l'usine et l'usine forme-t-elle au minimum les intervenants d'urgence : information des travailleurs en cas d'incendie, de déversement ou de toute urgence, signalement de l'incendie ou de l'urgence aux autorités locales, utilisation d'extincteurs, procédures d'évacuation et premiers secours ?

L'usine mène-t-elle des formations à la santé et à la sécurité pour les nouveaux travailleurs ?

Le site organise-t-il des formations à la santé et à la sécurité pour les travailleurs existants ?

L'usine tient-elle des registres des accidents du travail, des blessures et des maladies ?

L'usine a-t-elle communiqué le plan d'intervention d'urgence aux parties qui pourraient être touchées conformément à la loi ?



14, rue de Bassano – 75016 Paris

<http://www.ics-asso.org>

[contact@ics-asso.org](mailto:contact@ics-asso.org)